

DECRET N°79/203 du 7/5/79

Portant Additif au Décret n°79/060 en date du 5 Février 1979 portant inscription au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1979 d'Officiers de l'Armée Populaire Nationale.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, CHEF DE L'ETAT, MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE.

- VU - L'Acte 38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, Organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics;
- VU - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République;
- VU - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 portant modification de la Loi II/66 du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale;
- VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale;
- VU - L'Ordonnance 2/72 du 19 Janvier 1972 portant intégration des Services de Sécurité au sein de l'Armée Populaire Nationale;
- VU - Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 sur l'Avancement dans l'Armée Populaire Nationale;
- MU - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du Comité de Défense;
- VU - Le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE

Article 1er:- Sont inscrits au Tableau d'Avancement au titre de l'Année 1979.

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT

I.- ARMEE DE TERRE

Après la Sécurité d'Etat

Ajouter M. Sécurité Publique

- Les Sous-Lieutenants :

- P E A	François	ZAB/SP
- BANGALA	Damien	-"-
- IBOUA-MAKITA		-"-
- N'GOYO	François	-"-
- ELENGA	René	-"-
- NKOUKA	Gabriel	-"-

Article 2:- Les nominations seront prononcées trimestriellement par Arrêté Ministre de la Défense Nationale.

Article 3:- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

LE RESTE DEMEURE SANS CHANGEMENT

AIT A BRAZZAVILLE, le 7 MAI 1979

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Président du Conseil des Ministres, Chef de l'Etat, Ministre de la Défense Nationale.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre Chef du Gouvernement.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances.-

[Handwritten signature]

Henri L O P E S.-

[Handwritten signature]